



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 janvier 2022

Délibération n°11/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le 21 janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 janvier 2022.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU et Gérard ROY.

Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Andréas KOCH et Alain LEBRET.

Objet : Partenariat avec le SA XV Charente Rugby

Le SA XV Charente Rugby est un club de rugby qui évolue entre Nationale 1 et Pro D2. Il est constitué de l'association SA XV avec plus de 500 licenciés, et d'une SASP 'SA XV PRO' qui est sa branche professionnelle.

Le SA XV PRO a su créer une forte dynamique auprès des professionnels charentais ainsi que des collectivités du territoire. Cette dynamique trouve un écho important au sein du monde économique notamment au travers du club partenaires qui regroupe de nombreuses entreprises locales, faisant du SA XV le plus important réseau ouvert d'entreprises.

Magelis souhaite renforcer sa présence sur le territoire afin de se faire mieux connaître auprès des entreprises locales, et ainsi être un acteur reconnu participant au développement du territoire.

Par ailleurs, Magelis a une mission d'animation auprès des écoles et des entreprises de l'image. Le partenariat avec le SA XV PRO sera aussi l'occasion d'inviter ces écoles et entreprises afin de créer des temps d'échanges et de convivialité.

Enfin, Magelis sera le partenaire de SPORTALL, le partenaire de la diffusion des matchs sur le week-end, dont une partie des prises de vues est effectuée par les étudiants du Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême [LISA], école de l'image à Angoulême.

C'est dans ce cadre que le SA XV PRO a sollicité le SMPI MAGELIS afin de promouvoir et de valoriser l'action économique du Pôle Image auprès de son réseau d'entreprise.

Ce partenariat ferait l'objet d'une convention de partenariat signée entre le Pôle Image Magelis et le SA XV PRO. L'engagement financier prévu jusqu'à fin juin 2023 s'élève à 60 000 € TTC. Cette somme restera identique y compris en cas de remontée en PRO D2 durant la saison 2022/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour »),

- approuvent le principe d'un partenariat entre le Pôle Image Magelis et le SA XV PRO afin de promouvoir et de valoriser l'action économique du Pôle Image ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention à intervenir dans le cadre de ce partenariat entre le Pôle Image Magelis et le SA XV PRO ;
- autorisent monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er février 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er février 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 1er février 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

